

TOUT SAVOIR SUR : LA DÉCHÈTERIE



Si vous êtes habitants de la commune de Mars-la-Tour ou d'Hannonville-Suzémont vous devez vous rendre sur la déchèterie du Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy (SIRTOM) à Jarny (Zone industrielle rue Gustave Eiffel).

 Les horaires d'ouverture sont les suivants :

JOURS D'OUVERTURES	HORAIRES
MARDI	9H0 à 12H00 et 13H30 à 17H00
MERCREDI	9H0 à 12H00 et 13H30 à 17H00
JEUDI	9H0 à 12H00 et 13H30 à 17H00
VENDREDI	9H0 à 12H00 et 13H30 à 17H00
SAMEDI	9H0 à 12H00 et 13H30 à 17H00

> QUEL DOCUMENT ME FAUT-IL POUR ACCÉDER À CETTE DÉCHÈTERIE ?



Pour accéder à cette déchèterie, vous devez obtenir un badge d'accès auprès du SIRTOM. Pour cela, vous devez vous rendre au siège du syndicat situé à côté de la déchèterie au 29 rue Gustave Eiffel à Jarny.

> EST-CE QUE JE PEUX ME RENDRE SUR UNE DÉCHÈTERIE AVEC UNE REMORQUE ET/OU UN VÉHICULE UTILITAIRE ?

OUI (sauf camions plateau et véhicules d'entreprises) mais il est fortement conseillé de mettre une bâche sur votre remorque lors de vos trajets afin d'éviter l'envol de déchets et préserver la propreté des bords de route.



Si vos enfants vous accompagnent, nous vous conseillons de les laisser dans votre véhicule, afin de garantir leur sécurité.



À NOTER : l'utilisation de la déchèterie, et notamment les opérations de déversement des déchets dans les bennes et les manœuvres automobiles, se fait aux risques et périls des usagers.

> QUELLE QUANTITÉ PUIS-JE APPORTER EN DÉCHÈTERIE ?

La quantité maximum que vous pouvez apporter sur la déchèterie est de 250kg par passage, quel que soit le type de déchets (quantité estimée par le gardien).

À NOTER : le nombre de passages annuels est limité à 26 par foyer.

> QUELS DÉCHETS PUIS-JE DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?

Les déchets suivants sont acceptés sur les sites :



RÉUTILISATION
REEMPLOI



RADIOGRAPHIES



PILES ET
ACCUMULATEURS



PILES BOUTONS



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



MOBILIER



MÉTAUX



PNEUMATIQUES



LAMPES



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



GROS
ÉLECTROMÉNAGER



ENCOMBRANTS



DEEE



DÉCHETS VERTS



VERRES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



DÉBLAIS / GRAVATS



CARTOUCHES ENCRE



CARTONS



BOIS



BATTERIES



TEXTILES

> QUELS DÉCHETS SONT REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE ?

Les déchets suivants sont refusés en déchèterie : ordures ménagères, bouteilles de gaz, déchets industriels, produits explosifs, armes et munitions, déchets toxiques spécifiques, matières radioactives, déchets d'amiante, cadavres d'animaux, bois de catégorie C, médicaments, extincteurs.

Pour tout connaître des filières existantes pour éliminer ce type de déchets, adressez-vous au gardien qui pourra vous renseigner.

Pour toutes informations complémentaires sur cette déchèterie, connectez-vous sur www.sirtom.fr.



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

